

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY
42, Place des Artisans Boulangers
42740 LA TERRASSE SUR DORLAY
Tél : 04 77 20 95 59
Fax : 04 77 20 90 57
mairie@laterrassesurdorlay.fr
www.la-terrasse-sur-dorlay.com



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Rémi GOUDARD, Mme Sandrine TERRASSON, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, M. Marc RIVORY, M. Christophe THELISSON, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs : M. Yves CHOMIER pouvoir à Mme Myriam THEVENON, M. Stéphane PARRIN pouvoir à M. Christian DUCCESCHI

Absente excusée : Mme Stéphanie FREYCENET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

Décision prise par le Maire :

- Décision n°2021/032 du 10/09/2021 : Virement de crédit de 800 € du chapitre 020 (dépenses imprévues) à l'article 274 (Prêts)

1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 juillet 2021*

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- *Convention avec la STAS pour la gamme tarifaire solidarité*

Point reporté.

3- *Convention avec SEM pour l'instruction des autorisations du droit des sols*

En 2015 l'Etat a arrêté l'instruction des autorisations du droit des sols qu'il assurait au profit des communes. ST-ETIENNE METROPOLE a alors proposé de reprendre ce service pour les communes qui le souhaitaient.

Ce fut le cas pour la commune de LA TERRASSE SUR DORLAY, cette adhésion ayant fait l'objet d'une convention.

Depuis le 1^{er} avril 2021 l'Etat s'est également désengagé de l'instruction du volet « accessibilité » concernant les dossiers d'autorisations de travaux pour les ERP (établissement recevant du public).

Face à cette situation SEM propose aux communes de reprendre ce service.

La commune n'ayant pas les moyens d'instruire elle-même ce type de dossier, il est par conséquent proposé de signer une nouvelle convention avec SEM.

Pour information, la prestation est gratuite jusqu'à 10 équivalents permis de construire, au-delà le coût est de 212 € par permis, 254 € pour les permis d'aménager, 148 € pour les déclarations préalables et 85 € pour les certificats d'urbanisme.

Accord du Conseil à l'unanimité.

4- Convention avec le SIEL pour l'adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique

La commune adhère depuis 2015 au SAGE (service d'assistance à la gestion énergétique) mis en place par le SIEL.

Ce service permet d'accompagner les communes en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La convention arrivant à échéance il est proposé de la renouveler.

Le coût d'adhésion est de 568 € /an.

Accord du Conseil à l'unanimité.

5- Etat d'assiette des coupes de bois pour 2022

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale l'Office National des Forêts propose chaque année à la commune les coupes prévues.

Conformément au plan de gestion pluriannuel de la forêt, l'ONF propose pour 2022 deux coupes d'amélioration pour un volume total de bois de 233 m3.

Accord du Conseil à l'unanimité.

6- Avis sur l'installation d'une unité de méthanisation

Le projet d'installation d'une unité de méthanisation sur la commune fait l'objet d'une consultation du public du 6 septembre au 1^{er} octobre 2021.

Cette consultation est faite au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est consultable en mairie et le conseil municipal est saisi pour avis.

Avis favorable du Conseil à l'unanimité (M. Vincent MATRICON ne prend pas part au vote).

7- Programme de dissimulation des réseaux secs rue de la Fonderie

Les travaux de dissimulation des réseaux secs de la rue de la Fonderie Verdat la Jacotte sont estimés à 81 741.39 € ht.

Le montant de la participation de la commune est de 4 894,06 €. Le SIEL prend en charge 39 075,33 € et SEM participe à hauteur de 37 772 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

8- Modification du temps de travail du poste de secrétariat

La secrétaire de mairie titulaire est en arrêt de travail depuis septembre 2019 et est remplacée par un agent mis à disposition du Centre de Gestion de la Loire.

Celle-ci ayant sollicité sa mise à la retraite il est proposé d'augmenter le temps de travail du second agent en charge du secrétariat de 27h par semaine à un temps plein et le temps de travail de l'agent remplaçant sera réduit.

Accord du Conseil à l'unanimité.

9- Subvention aux associations

L'association « Les Nouveaux ateliers du Dorlay » sollicite une subvention de 1000 € pour 2021 en soutien à son installation sur la commune.

Accord du Conseil (7 voix pour dont celle du Maire, 7 voix contre).

10- Admission en non-valeur

Le Trésorier a établi une liste de créances irrécouvrables pour un montant total de 56,55 €.

Il s'agit de créances dont les poursuites se sont révélées infructueuses en raison de leur faible montant.

Il est proposé de constater comptablement cette situation.

Accord du Conseil à l'unanimité.

11- Questions diverses

- **Bilan de la réunion élus/professionnels** : cela a permis de faire remonter plusieurs problèmes à traiter : insuffisance du nombre de places de stationnement, propreté du village, demande à la Mairie de faire appel plus souvent aux commerçants locaux pour les fêtes et cérémonies.
- **Bilan du Centenaire de la Madone** : cette célébration a été une réussite. Le site pourrait être équipé de bancs.
- **Boîte à livres** : l'équipe des bénévoles de la médiathèque a réalisé une boîte à livres qui sera prochainement installée sur l'ancienne gare.
- **Voirie** : un arrêté a été pris pour limiter le tonnage sur une partie de la rue Alphonse Lacombe dans l'attente de travaux de réfection d'une voute soutenant la route.
- **« Rendez-vous de mon Parc 2022 »** : La commune a été retenue par le Parc du Pilat pour organiser des actions et événements autour des actions du Parc en lien avec les acteurs du territoire. Cela s'étale sur une quinzaine de jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Fait le 17 septembre 2021

Le Maire



